NOVALAISE
entre lac et montagne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 5 Juillet 2021 – 20H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle Col de l'Epine – Maison des Associations

Présents :
Mesdames et Messieurs : ARIOLI Sandrine – CUCCURU Isabelle - EHNY Richard – FLEURET Anaïs - GARDET Catherine - GUILLERMARD Denis - GUILLOT Véronique – JULIEN Anne-Marie — MANTEL Frédéric – MARCHAIS Marie-Lise – PLOUZEAU Alain - TAIN Daniel - WDOWIAK Monika - WROBEL David.

Excusés : Madame PERRIER Lysiane, Monsieur GROS Gilles (pouvoir à M. Plouzeau), Monsieur GUILLERMARD Denis (pouvoir à Mme Tavel)
DUPRAZ Fabien (pouvoir à Mme Wdowiak), MANSOZ Carine (pouvoir à Mme Marchais),

Secrétaire de séance : Anaïs FLEURET

Chaque personne est invitée à se munir d'un masque et à utiliser le gel hydroalcoolique, à disposition.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2021
  Compte-rendu approuvé à l'unanimité

- Compte-rendu des commissions par adjoints et conseillers délégués
  - **Associations/Animations :** Fabien DUPRAZ
    - La brocante du 14 Juillet, organisée par le Basket Club de Novalaise, se tiendra de 8h00 à 17h00. Elle sera suivie d'une animation musicale, place des 4 saisons, organisée par la municipalité et d'une buvette organisée par le Comité des fêtes de Novalaise.
    - L'accueil des nouveaux arrivants sur la commune, est prévu le 03 septembre 2021.
    - Le forum des associations se déroulera le 04 septembre 2021 sur le même modèle que l'année dernière.

  - **Culture/Bibliothèque/Tourisme/Jeunesse :** Sandrine ARIOLI
    - Le projet Concordia débute mercredi 7 juillet 2021. Cinq jeunes locaux accueilleront les participants le jeudi 8 après midi. Au programme, un balisage de 3 circuits pommes. Les élus référents sont Catherine GARDET, Fabien DUPRAZ, Marie-Lise MARCHAIS, Monika WDOWIAK, David WROBEL et Sandrine ARIOLI. Le chantier sera clôturé par une inauguration des différents circuits balisés.
    - Le projet Molière avec Johan BOUTIN se déroulera en juin 2022 sur deux semaines. Au programme, trois pièces en représentation, en tournée sur les villages de Novalaise, Ayn, Dullin, Attignat Oncin, Saint Franc et les Échelles.
    - Une exposition de peinture « Art en Lac » est programmée le 7 et 8 Août, salle du Col de l'épine, Maison des associations.
    - Une rencontre avec la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) a eu lieu. Il a été évoqué un éventuel projet d'agrandissement de la bibliothèque. Il est envisagé de recueillir les différentes idées culturelles des habitants avec une boîte à idée.

- Le pass culture est une application mise en place pour les jeunes de 18 ans avec laquelle il dispose de 300 euros sur 24 mois pour découvrir et réserver des propositions culturelles et des offres numériques.
- Le Bus de l'été en partenariat avec l'AEL propose des activités, sport, numérique, culture à tous les jeunes. Avec un spectacle musical de Jeanne BLEUSE le 20 juillet et un spectacle acrobatique le 21 juillet place des 4 saisons.

- **Communication/Finances :** Frédéric MANTEL
  - L'agenda des festivités a été distribué. La prochaine gazette est prévue pour le mois de septembre.
  - La fréquentation des parcs de détente, du 12 au 30 juin 2021, est supérieure à 2020 toutefois le démarrage de cette année 2020 avait été difficile au regard de la météo. Par rapport à 2019, la fréquentation sur Juin est largement plus faible. Des animations sont prévues en soirée, les week-ends, sur les plages en fonction de la météo et à la discrétion des délégataires en place.
  - Deux radars pédagogiques ont été installés. Le premier, route du Lac, le second route des plages. Quelques relevés ont pu être réalisé et sont en cours d'analyse.

- **Transition énergétique/numérique :** Alain PLOUZEAU
  - Une réunion de la commission transition est prévue mardi 6 juillet.
  - L'ASDER et des étudiants en charge du diagnostic énergétique de la salle polyvalente ont rendu un rapport très détaillé qui offre différentes pistes de rénovation.
    Un groupe de travail va être créé pour étudier les différentes options réalisables.
  - L'expertise de l'éclairage public va être réalisé par « Ombre et lumière » qui établira un rapport technique.
  - Suite à une visite de terrain avec Constructel, les travaux de raccordements de la fibre devraient commencer à la rentrée.

- **Économie locale/Développement durable :** Marie-Lise MARCHAIS
  - Une inauguration de la Fruitière, espace de travail partagé, a eu lieu début juin. La chambre des agriculteurs est installée dans les locaux. Une inscription et deux à suivre pour bénéficier de cet espace dès à présent. Une communication va être effectuée pour la rentrée.
  - Des travaux sont en cours dans l'ancien cabinet dentaire, route du col de l'épine. Installation prévue d'un nouveau commerce, un tatoueur, début du mois de juillet.
  - Le marché du Dimanche est très sollicité et ne dispose plus d'emplacement avec raccordement électrique.
  - Un courrier a été adressé aux riverains rappelant l'interdiction de stationner et de circuler les jours de marché.
  - Le marché du mercredi 14 Juillet 2021 est annulé en raison de la traditionnelle brocante organisée par le Basket Club de Novalaise.
  - Le composteur partagé est à disposition à l'entrée du verger conservatoire, route de Yenne.

- **Urbanisme/PLU/Voirie/réseaux :** David WROBEL
  - À la suite de la révision du PLU, la mise à jour des logiciels est en cours de réalisation.
  - La commission travaille sur le projet de la station mobilité et de l'implantation de l'espace autocars.
  - Dès la rentrée de septembre, une étude pour une campagne d'enrobé sera réalisée pour l'entretien des routes de la commune.

- Madame Le Maire informe que des travaux ont été réalisés route de Monthieux ; des espaces de croisement ont été créés afin d'améliorer la sécurité.

I. **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

I.1 État sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal :

Madame le Maire fait part des décisions prises depuis la dernière séance du 25 mai 2021 :

- ❖ Signature de la convention proposée par le SDIS Savoie pour la surveillance des plages de Pré Argent et Bon Vent, durant la saison estivale, pour un coût de 31 254.95 € et 24 295.16 €.

- ❖ Institution d'une régie de recettes à compter du 1er juin 2021 pour l'encaissement des droits de place de marché et des droits d'occupation des bureaux partagés, dits *La fruitière* – ajout aux modes de paiement initiaux (à savoir : numéraire et chèque) le paiement par carte bancaire avec ouverture d'un compte de dépôt ouvert au nom du régisseur titulaire et la mise en service d'un TPE.

II. FINANCES : Monsieur MANTEL informe sur les décisions modificatives.

II.1 Décisions modificatives : comptabilité M14 et comptabilité M4 – Pré Argent

M14

296 € = franchise assurance sinistre SERCLERAT
Augmentation des crédits dépenses au compte 678 équilibrée par la diminution des crédits dépenses au compte 66111.
5 900 € = HELIO TECHNIC 2 655 € (dossier technique final PLU) + 2 200 € BDA (avenant réunions supplémentaires) + 864 € ALP GEORISQUES
Augmentation des crédits dépenses au compte 202 équilibrée par la diminution des crédits dépenses au compte 2111.
Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

M4

Augmentation des crédits dépenses de fonctionnement pour le paiement
1/des charges restant à la Commune suite à la conclusion d'un contrat d'affermage sur 1 saison,
2/ du coût de la sécurité, équilibrée par la diminution des crédits dépenses et recettes d'investissement.
Le budget global de la section de fonctionnement reste équilibré en recettes et dépenses à 136 253.81 €.
Le budget global de la section d'investissement est désormais équilibré en recettes et dépenses à 44 757.34 € (pour mémoire : 57 757.34 €)
Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

II.2 Subvention à l'AEL pour manifestation Zig-zag – juillet 2021

Madame le Maire informe que la commission communale « animations – associations » propose de verser la somme de 500 € à l'AEL pour cette manifestation dont le programme varié est destiné à tout public et en famille : spectacles intergénérationnel et familial, initiation au cirque, parcours sportif, initiation badminton, lecture de textes, pliage optique, street art, modelage, scrapbooking.....
Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

Participation 2021 à l'OGEC

Madame le Maire informe que 37 enfants, domiciliés sur la commune de Novalaise, fréquentent l'école Notre-Dame : 10 enfants en maternelle et 27 enfants en primaire.

Il convient de fixer la contribution financière pour l'année scolaire 2020 – 2021. Il est proposé de verser la somme de 600 € par enfant, quel que soit le cycle, soit la somme de : 22 200 €.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

II.3 Réfection et sécurisation du plancher du clocher : maintien de la demande de subvention auprès du Département de la Savoie

Madame le Maire informe qu'une demande d'aide a été sollicitée auprès du Département pour l'opération : réfection et sécurisation du plancher du clocher de l'église.

En raison du grand nombre de dossiers en attente de financement, la commission permanente du Conseil Départemental, lors de sa séance du 11 juin 2021, n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2021.

Toutefois, il est possible de maintenir la demande de subvention pour la prochaine programmation en statuant dans ce sens.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

II.4 Dispositif « Petites Villes de Demain en Savoie » mis en place par le Conseil Départemental de la Savoie : délibération d'intention et mise en place d'un programme

Madame le Maire informe que le Conseil Départemental de la Savoie a validé la mise en place d'un dispositif « *Petites Villes de Demain en Savoie* » adossé au dispositif d'Etat dans ses objectifs et visant le confortement des centralités de Savoie.

La commission permanente du Département a décidé de retenir 12 pôles de centralité au titre du programme « *Petites villes de demain en Savoie* » répondant aux critères suivants :

- Bourg centre identifié dans le cadre d'un SCoT,
- Présence d'un collège,
- Accès aux services publics identifiés dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP)

Une enveloppe de 3 millions d'Euros a, d'ores et déjà, été votée au budget primitif 2021 en faveur de ce dispositif par le Conseil Départemental.

Cette enveloppe pourra être mobilisée pour financer les projets d'investissement qui s'inscrivent dans des champs variés : aménagement et renouvellement urbain, santé, équipements sportifs, culturels et associatifs, logement, cadre de vie, mise en valeur patrimoniale, numérique, mobilité et mobilités douces.

La Commune de Novalaise a été retenue pour bénéficier du soutien du Département dans le cadre de ce dispositif. Une convention cadre viendra contractualiser l'engagement du Département auprès de la commune.

Le dossier devra être déposé auprès du Département au plus tard le 30 septembre 2021.

Il convient dans un premier temps que le Conseil municipal dépose auprès du Département une délibération d'intention des collectivités du pôle (communes et intercommunalité) portant des projets appelant des financements « *Petites villes de demain en Savoie* ».

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

II.5 Information sur l'attribution d'une part exceptionnelle de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement Local) par la Préfecture de la Savoie, dans le cadre du plan France Relance

Madame le Maire informe que dans le cadre du plan France relance, la Préfecture de la Savoie a attribué le 11 mai 2021 à la Commune une part exceptionnelle de la DSIL : 100 000 € pour la réalisation du projet de réaménagement et de sécurisation de la Place du Bourniau et construction d'une halle.

À cet égard, il a été demandé d'apposer, sur le site du projet, un panneau de chantier *France Relance.* Celui-ci a été apposé par les services techniques devant le chantier de la Place du Bourniau.

Une plaque sera apposée sur le bâtiment au moment de son inauguration.

III. URBANISME

III.1 D.I.A.

JURISTES CONSULTANTS	Route du Col de l'Epine	commerce
Maître ROUHETTE	Le Buinon	bâti
Maître LIONNARD	Route de Nances	bâti

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour ne pas préempter

III.2 Etat sur les PC / DP / CU

PA

DESCHAMPS Jean-Luc	Le Collomb	lotissement 4 lots

PC

ACHKAR Luce	Route du Collomb	création d'une annexe
SAEN Mickaël /DUBRULLE Nelly	Allée des Valérianes	Garage + clôture + portail
RENOU Pascal	Chemin des Champs	réhab. Grange en habitat
ALLAGNAT Thibault	Chemin Pré St Jean	extension

DP

CZERNICH David	Route des Plages	terrasse couverte
GERARD Michelle	Chemin de Balléon	couverture terrasse exist.
CHAHBA Nourredine	Chemin de Chavanond	abri de jardin
CLOS DE LA BERTINIERE	Route de la Crusille	remplacement palines
PERIES Nathalie	Route de Marcieux	réfection façades
FAYOLLE Didier	Chemin du Crochet	réfection ouvertures et toiture, création ouvert.
VARDAL Zeliha	Route du Berlioz	Rénov couverture, remplac menuiseries et terrasse
CLAUSIER Amaury	Route du Lac	Réhab. Maison en 2 logts

CU

PAVLICA Daniel	Les Giffards	CU opérationnel
DAMIAN-TISSOT Nathan	Le Neyret	CU opérationnel
Maître ROUHETTE	Les Guettes	CU d'information
LIVERT Eric	Route Col de l'Epine	CU d'information
Maître LIONNARD	Route de Nances	CU d'information
PFIFFER Lina	Chemin du Reverdeau	CU d'information
Maître COTTAREL	Le Gojat	CU d'information
ACTIONS SERVICES IMMOBILIERS	Route de la Crusille	CU opérationnel

III.3 PLU : instauration du droit de préemption suite à l'approbation du PLU

Madame le Maire informe qu'au vu du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de l'Urbanisme et au vu de l'approbation du PLU le 25 mai dernier, le Conseil peut, par délibération, instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future : le champ d'application du droit de préemption urbain (DPU) faisant référence aux zones urbaines (U) ou d'urbanisation future (AU) du PLU.

Le conseil est invité à instaurer ce droit de préemption simple sur toutes les zones U et AU identifiées au PLU approuvé le 25 mai.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

III.4 Construction d'un ensemble immobilier pour loger les gendarmes du peloton de gendarmerie : courriers de M. le Ministre de l'Intérieur et de M. le Colonel-Commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie

Madame le Maire donne lecture de ces 2 courriers qui lui ont été adressé dont les résumés sont les suivants :

- *Le projet immobilier de Novalaise fait partie de la liste des projets agréés par Monsieur le Ministre de l'Intérieur. La réalisation de cet ensemble immobilier permettra de conforter la présence des gendarmes tout en leur offrant de meilleures conditions de travail au quotidien, objectif prioritaire de son action au ministère.*
- *Information sur l'obtention de l'agrément ministériel pour le projet de construction d'un ensemble immobilier sur la commune par la SA COOP HLM Savoisienne Habitat.*

De prochaines réunions, avec les instances concernées, auront lieu pour préciser les différentes étapes afin de finaliser ce projet.

IV VOIRIES/RESEAUX - SECURITE

IV.1 Comptes-rendus des réunions des 28 mai et 7 juin 2021 relatives à :
la circulation et la sécurisation des abords du lac d'Aiguebelette

Madame le Maire informe que cette rencontre en Préfecture en présence des instances concernées (Sous-Préfète, maires du bassin du lac, président CCLA, Conseil Départemental, gendarmerie, préfecture...) est intervenue dans la continuité des réunions du 5/12/2019 et 19/5/2020, sur l'étude de trafic des poids lourds réalisée par le Conseil Départemental en juin 2020 et les différents échanges relatifs à la circulation et à la sécurisation des abords du lac d'Aiguebelette.

Les points abordés ont été les suivants :

- la circulation : passage récurent de PL transportant des matières dangereuses, le trafic généré par la carrière de Marcieux.
- la sécurisation : mise en place d'un poste de gendarmerie pendant la saison estivale, affluence communiquée à l'AREA afin d'informer les usagers, via les panneaux autoroutiers et la radio, gestion du stationnement sauvage, optimisation des emplacements de stationnement, limitation de vitesse en période estivale
- les pistes d'amélioration : transport alternatif, reconnaissance du lac comme site touristique pour obtenir davantage d'aides, accentuation des contrôles sur l'usage des stupéfiants et amendes forfaitaires délictuelles.

Madame le Maire informe qu'au cours de cette réunion, elle a sollicité l'aide du Département pour la mise en place de différents dispositifs afin de sécuriser la zone des plages de Novalaise.

Suite à cette demande, une réunion a eu lieu sur place, en présence des membres de la Direction des infrastructures du Département, pour un projet d'aménagement saisonnier afin de sécuriser les 4 passages piétons situés au bord du lac, sur le territoire de la commune, en raison du trafic quotidien soutenu et de l'affluence de touristes pendant la saison estivale.

Le relevé de décisions et pistes d'actions sont les suivants : modification de la bande cyclable, limitation de la vitesse à 50 km/h de façon temporaire pendant la saison, pose de balises J11 sur 15 mètres de part et d'autre des 4 passages piétons pour accentuer l'effet paroi, possibilité de mettre en place des bandes rugueuses en amont du passage piéton de Pré Argent, pour inciter les usagers de la route à ralentir.

La Commune a, d'ores et déjà, installé un radar pédagogique dans cette zone. Les installations prévues par les service du Département seront réalisés courant juillet.

IV.2 Avenant à la convention passée avec le Syndicat du Thiers pour l'entretien du réseau d'eau potable

Madame le Maire informe qu'une convention a été passée en 1982 entre la Commune et le Syndicat du Thiers pour l'entretien du réseau d'eau potable de la Commune.
Un avenant a été transmis, comme chaque année, par le Syndicat du Thiers pour l'année 2021 dans lequel il propose la somme forfaitaire annuelle de :
14 205.82 € HT pour l'entretien du réseau d'eau, sur la base de 24 interventions simples et 6 interventions avec engins.
Cette somme pourra faire l'objet d'un supplément en cas de dépassement du nombre d'interventions :
350.57 € HT par intervention au-delà de 24 interventions simples et à 831.34 € HT au-delà de 6 interventions avec engin.
(Pour mémoire, ce montant était pour 2020 de 13 859.39 € HT, soit une augmentation de 2.5 %).
Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

IV.3 Avenant à la convention passée avec le Syndicat du Thiers pour la fourniture d'eau potable

Madame le Maire informe qu'une convention a été passée en 1979 entre la Commune et le Syndicat du Thiers pour la fourniture d'eau potable.
Un avenant a été transmis, comme chaque année, par le Syndicat du Thiers, pour la période comprise entre le 1/10/2020 et le 30/09/2021, dans lequel il propose la somme forfaitaire de 4 622.33 € HT pour la fourniture d'eau potable, avec un tarif de :

- 0.107 € HT le m3 pompé en été
- et 0.321 € HT le m3 pompé en hiver (0.107 € x 3).

(Pour mémoire, les montants étaient pour 2020 de : 4 509.59 € HT, soit une augmentation de 2.5 %) et 0.101 € HT / 0.303 € HT le m3.
Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

V PARCS DE DETENTE

V.1 Recours CKM / Commune de Novalaise : désignation d'un avocat

Madame le Maire informe que la société CKM, délégataire « sortant » a, par requête introduite le 16 juin 2021, déféré le contrat DSP du parc de Bon Vent à la censure du tribunal administratif de Grenoble en vue d'obtenir son annulation et subsidiairement sa résiliation. Elle sollicite une indemnisation en réparation du bénéfice net escompté résultant de la perte d'une chance sérieuse d'emporter le contrat.
Le dossier a été confié à Maître Karen DURAZ, avocate à Chambéry, pour défendre les intérêts de la Commune.
À la demande du Tribunal Administratif et afin de compléter l'instruction, il convient de joindre au mémoire la délibération autorisant Maître DURAZ à défendre la commune dans cette affaire.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

VI DIVERS

VI.1 Forêt communale : approbation de la proposition d'état d'assiette des coupes de bois – campagne 2022, adressée par l'ONF

Madame le Maire informe que l'ONF est tenu, chaque année, de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette, c'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que le cas échéant des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

La proposition d'inscription de coupes pour l'exercice 2022 est la suivante :

Parcelle	Volume présumé n e m^3	Surface à parcouri En ha	Année prévue doc. gestion	Proposition ONF
7	788	11.2	2022	2023
1	108	4.5	2020	2023
8	577	14.8	2021	2022
9	190	4.8		2022
17	14	0.3		2022

Il est précisé que le mode de commercialisation du bois est le suivant : vente avec mise en concurrence (sur pied).

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

Il convient de se prononcer sur l'inscription à l'état d'assiette, la destination et le mode de vente des coupes de l'année 2022 présenté par l'ONF et de désigner un représentant du maire pour assister au martelage des parcelles. Madame le Maire propose de nommer Fabien DUPRAZ.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

VII INFORMATIONS

VII.1 Affaire SCI de l'Epine / Commune de Novalaise – C.C.L.A

Madame le Maire rappelle que la SCI de l'EPINE a assigné, le 16 mars 2021, la Commune de NOVALAISE et la CCLA devant le Tribunal Judiciaire de Chambéry. Dans son ordonnance de la mise en état rendue le 28 mai 2021, le juge a considéré que : « *compte-tenu du caractère particulier de l'affaire, il apparait opportun de recourir à une mesure de médiation judiciaire pour que les parties trouvent elles-mêmes une solution au litige. Il convient ainsi de leur faire injonction de rencontrer un médiateur aux fins d'information sur l'objet et le déroulement de cette mesure.* »

Le Tribunal Judiciaire a désigné en qualité de médiateur : *Savoie Amiable.*

La convocation du médiateur est attendue courant septembre.

VII.2 Informations diverses :
courrier de M. Gérard THOMASSIER
Madame le Maire donne lecture de ce courrier qui a été adressé à l'intention de Madame le Maire, du Conseil Municipal et du futur voisin de Monsieur THOMASSIER.

Séance levée à : 22h14

Le secrétaire de séance

Anaïs FLEURET

Le Maire

Claudine TAVEL

Mairie - Route du lac - 73470 Novalaise
Tél. : 04 79 28 70 38 - Fax : 04 79 28 71 01 - contact@novalaise.fr
www.novalaise.fr